

DECLARATION PREALABLE

CAPL n°3 Tableau d'avancement ACP1

Les représentants du personnel et de l'administration se réunissent aujourd'hui pour la première CAPL avec application du PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations), imposé par un passage en force en dépit d'un vote majoritaire contre, au mépris de la loi sur le dialogue social.

Tout l'enjeu du PPCR au niveau de l'évolution de carrière est de donner l'impression de donner sans donner réellement. Ainsi, la revalorisation indiciaire des échelons a été amoindrie par :

- l'abattement annuel brut (167 euros par an sur 3 ans),
- le reclassement au sein de la catégorie C, généralement un échelon plus bas,
- le reclassement des ACP2, regroupés sur la même grille et au même grade que les AC1 (y compris encore stagiaires), les agents titulaires de ce grade éprouvant un sentiment de déclassement et de dévalorisation de l'expérience acquise au travers des années de service qu'il leur aura fallu pour atteindre ce grade (en moyenne 10 à 12 ans pour passer d'AC1 à ACP2, les plus anciens ACP2 pouvant avoir 20 ans de douane à ce jour). Cela est encore plus flagrant en surveillance du fait du port de l'uniforme.

Le tableau d'avancement en ACP2 ne concerne désormais qu'une centaine d'agents recrutés hors concours, tandis que les nouvelles conditions d'accès à celui d'ACP1 (échelon 4 grille C2 sans restriction d'ancienneté douanière dans le grade) font quadrupler les vocations (325 en 2016, 1167 en 2017), le taux de promotion s'alignera t'il sur cette augmentation ?

Chaque année depuis trois ans, en application de la note dg-a2 du 10/10/2013, la Direction Générale transmet le tableau sigrid pour vérification de l'ordre de classement des agents promouvables, or ce dernier ne fait pas apparaître la durée totale des services publics, premier critère désormais retenu, il n'est donc plus vérifiable en l'état par les représentants du personnel et peut contenir des erreurs indécélables. Peut on espérer une amélioration des données pour l'année prochaine ?

Tout cela dans le contexte des restructurations et fermetures de services que l'on connaît actuellement, dont les agents sont déjà ou seront les premières victimes.

Dijon, mardi 11 avril 2017

Les élus Solidaires Douanes,
Sylvie Fauchet (titulaire),
Jean-Paul De Cubber (suppléant),
Agnès Marceaux (expert)